



PRÉFÈTE
DE LOT-ET-GARONNE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



DOSSIER DE PRESSE

Un partenariat entre le Département et l'Agglomération d'Agen au service du développement économique

Ce jeudi 27 juin, ont été signées 2 conventions impliquant le Conseil départemental, l'Agglomération d'Agen et, respectivement, VINCI autoroutes d'une part et le Campus numérique 47 d'autre part. La première convention porte sur le financement de l'échangeur autoroutier d'Agen-Ouest, la seconde fixe les termes du partenariat en faveur du développement numérique du territoire.

Ces partenariats répondent à la volonté commune de doter notre territoire d'infrastructures performantes profitant aux habitants et participant du rayonnement du Lot-et-Garonne et de l'Agenais, au cœur de la grande région, à mi-chemin de deux métropoles majeures.

L'échangeur autoroutier d'Agen-Ouest comme le Campus numérique 47 sont deux leviers importants pour favoriser l'essor du Technopole Agen Garonne, le premier pour sa desserte, le second pour irriguer la pépinière d'entreprises au même titre que tous les pôles économiques du département.

I – La convention de financement portant sur l'échangeur d'Agen-Ouest de l'A62

Il s'agit pour le réseau ASF de la première signature de convention portant sur un projet inscrit au Plan d'Investissement Autoroutier qui a fait l'objet de négociations entre l'Etat (autorité concédante), les sociétés concessionnaires d'autoroute et les collectivités locales concernées.

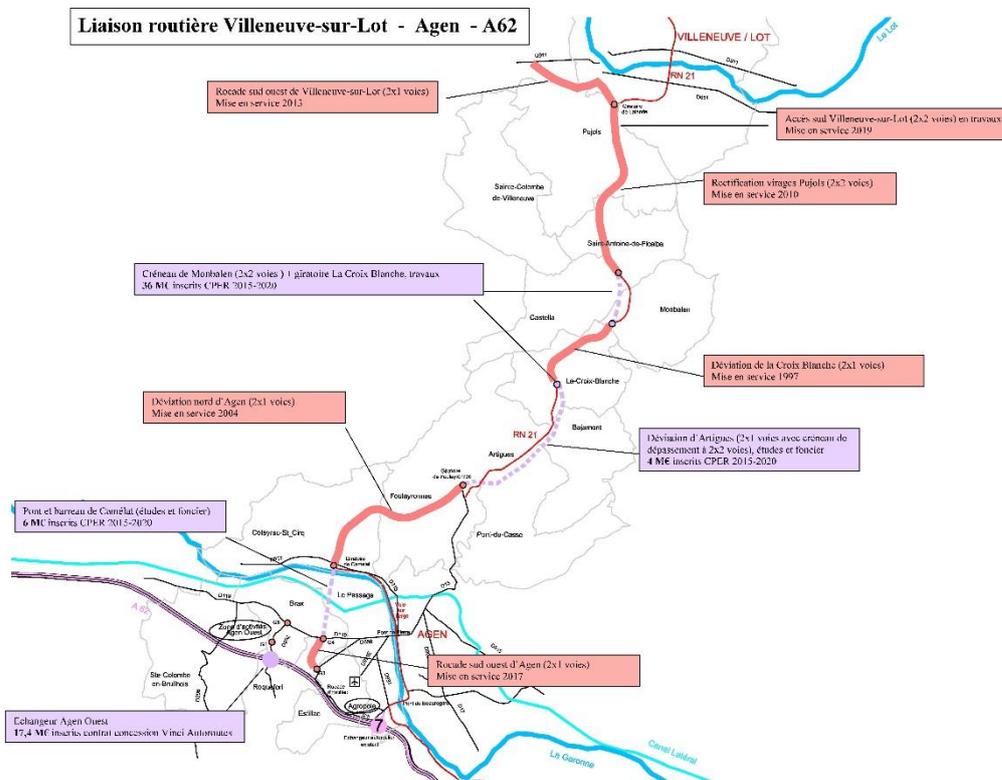
L'accord financier

L'Agglomération d'Agen porte un projet de déviation ouest d'Agen qui s'articule autour de trois composantes :

- la rocade sud-ouest, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen et mise en service en 2017 ;
- le pont et le barreau de Camélat, dont les études et les acquisitions foncières sont en cours, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen ;
- l'échangeur autoroutier d'Agen-Ouest, dont la construction a été inscrite au contrat de concession d'ASF-VINCI Autoroutes par décret en date du 6 novembre 2018.

Le Conseil départemental a délibéré le 20 juin 2016 sur sa participation au financement de la déviation ouest d'Agen à hauteur d'un tiers sur un montant total estimé alors à 78 millions d'euros, soit une subvention globalement plafonnée à 26 millions d'euros.

Cette participation s'inscrit plus largement dans une logique d'aménagement et de désenclavement du territoire structuré par l'axe de la RN21 reliant Villeneuve-sur-Lot / Agen / A62.



Le coût de la construction de l'échangeur d'Agen Ouest est de 17,4 M€ HT valeur 2016.

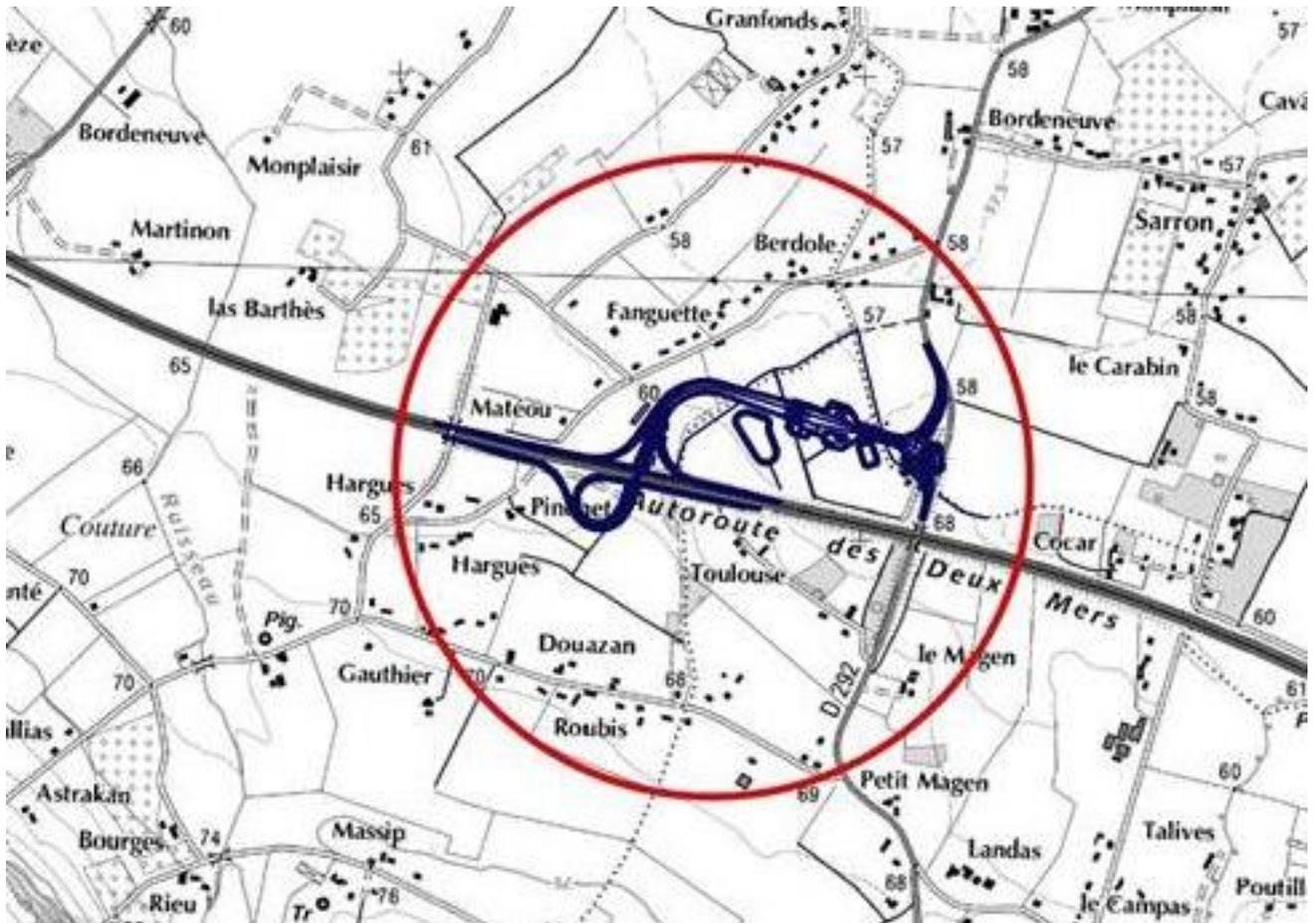
Le financement de cette opération est assuré, d'une part, par les compensations tarifaires prévues dans le contrat de plan Etat-ASF 2017-2021 et, d'autre part, par le versement par le Département du Lot-et-Garonne et l'Agglomération d'Agen d'une participation financière globale et forfaitaire, d'un montant de 12,3 millions d'euros (HT), en valeur 2016.

Le financement apporté par les collectivités se répartit (en valeur 2016) à hauteur de 6,15 M€ HT pour le Département du Lot-et-Garonne, et de 6,15 M€ HT pour l'Agglomération d'Agen, le solde du financement étant apporté par ASF qui, en outre, exploitera et assurera la maintenance de ce nouvel échangeur à ses frais dans le cadre de sa concession.

Le projet d'échangeur autoroutier d'Agen-Ouest

Il s'agit d'un échangeur complet, composé :

- de 4 bretelles d'échangeur
- d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute
- d'une gare de péage et de ses haltes associées
- de l'aménagement du carrefour de raccordement à la RD292 dans la configuration validée par le Conseil départemental du Lot-et-Garonne d'une part et par SNCF réseau d'autre part (compatibilité du carrefour avec le projet *Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest*).



Le calendrier prévisionnel

- 2nd semestre 2019 : enquête publique
- Début 2020 : déclaration d'utilité publique (DUP)
- 2020-2021 : travaux
- Mi-2022 : mise en service

II- La convention cadre de coopération pour le développement numérique

En 2016, le Département a initié une dynamique multi partenariale en faveur du développement de l'usage et de l'économie numérique sur le territoire lot-et-garonnais.

L'ambition est de créer un écosystème vertueux pour accompagner la transition numérique au travers de plusieurs axes de développement :

- Former les nouvelles générations au développement des outils numériques
- Favoriser et accompagner l'innovation sous toutes ses formes
- Fournir un contexte de développement propice à la création et au développement des acteurs économiques
- Diffuser le plus largement possible les potentiels de développement
- Anticiper les usages futurs du numérique et préparer les réponses adaptées
- Offrir un contexte global favorable au développement des entreprises numériques.



Élément supplémentaire important intervenu en début d'année 2019 : la labellisation « French Tech » de la communauté numérique Lot-et-Garonnaise. La candidature a été portée par Campus Numérique 47 qui la pilotera, mais la communauté est ouverte à tous. Les différents acteurs de l'innovation du département peuvent candidater pour la rejoindre.

Campus Numérique 47 s'inscrit dans un projet départemental, en synergie avec les territoires porteurs de projets digitaux. A ce titre, l'Agglomération d'Agen, à travers le projet de pépinière et Hôtel d'entreprises dédiés au numérique qui émerge sur le Technopole Agen Garonne (TAG), a souhaité s'impliquer au sein de Campus Numérique 47 et conventionner à la fois avec l'Association et le Département afin de poser les bases du partenariat. Une convention en précise ainsi les termes pour que les deux projets, Campus Numérique 47 et TAG se développent en complémentarité.



La convention tripartite prévoit les engagements suivants :

- **Pour le Département de Lot-et-Garonne**

- À œuvrer au développement numérique du territoire de l'Agglomération d'Agen ;
- À accompagner le développement du Technopole Agen Garonne, notamment en ayant participé au financement de la rocade sud-ouest d'Agen à hauteur de 3,2 M€, en participant aux études et acquisitions foncières du pont et du barreau de Camélat à hauteur de 2 M€, en participant au financement de l'échangeur d'Agen-Ouest (cf. supra), le tout dans l'enveloppe plafonnée des 26 M€ consacrés aux infrastructures agenaises ;
- À maintenir le tissu associatif utilisant les locaux du campus numérique.

- **Pour l'Agglomération d'Agen**

- À soutenir le projet de développement du Campus Numérique 47, notamment la rénovation du site à proportion d'un tiers de l'investissement, à concurrence d'un plafond de 1 million d'euros, en adhérant à l'Association Campus Numérique 47 dès le 1er novembre 2019 et en participant à hauteur de 56 000 € maximum sur un budget de fonctionnement estimé à 330 000 €.

Pour le Campus Numérique 47 :

- À soutenir le projet de développement du Technopole Agen Garonne, en fléchant vers le TAG les start-up accompagnées par le Campus numérique 47 et son incubateur, dans la mesure où lesdites start-up correspondraient au profil recherché par la pépinière du Technopole ou souhaiteraient acheter directement un terrain pour se développer.

Contacts presse :

Matthieu STIEVET, Directeur de la Communication

05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Valérie PITOUS, Directrice de la Communication et de la Transition Numérique

Ville d'Agen / Agglomération d'Agen

05 53 69 05 69 / v.pitous@agglo-agen.fr

Denis LAURENT, Responsable communication Aquitaine Midi-Pyrénées de VINCI Autoroutes

06 72 91 78 76 / denis.laurent@vinci-autoroutes.com

Damien BIZOT, Directeur Campus Numérique 47

05 53 67 48 14 / 06 84 45 44 51 / damien.bizot@campusnumerique47.fr

Carole SCHIRO, Assistante de communication de la Préfecture de Lot-et-Garonne

05 53 77 61 92 / carole.schiro@lot-et-garonne.gouv.fr